

ANJOU TRIVALOR

Rapport d'activité

Année 2025



V0 présentée au Conseil d'Administration de la SPL le 4 mars 2026

Mise à jour SIVERT le 26 juin 2026 (données en bleues)

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260626-DE_26_00510-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

RAPPORT DES MANDATAIRES DU SIVERT AU SEIN DE LA SPL ANJOU TRIVALOR Exercice 2025

Conformément à l'article L. 1524-51 du code général des collectivités territoriales, les représentants au conseil d'administration de la collectivité, nommés le 28/01/2022 présentent un rapport écrit devant le conseil syndical

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de renforcer le contrôle analogue ;
- de s'assurer que la SPL Anjou Trivalor agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité

Dans le respect de ces dispositions ; le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

Ce rapport contribue au contrôle analogue de la SPL Anjou Trivalor tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.

L'article D.1524-7 du CGCT prévoit que les informations demandées au titre du présent rapport sont renseignées sans préjudice des informations protégées par l'article L. 151-1 du code de commerce ou présentant un caractère confidentiel et donné comme telles en application, selon le cas, de l'article L. 225-37 ou de l'article L. 225-92 de ce même code. Lorsque certaines informations sont concernées par l'un des cas mentionnés à l'alinéa précédent, le rapport le mentionne et renseigne le point concerné sous une forme adaptée.

Sommaire

1	PREAMBULE	5
➤	ANIMATION ET GESTION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DANS SON FONCTIONNEMENT STRICTO SENSU	7
➤	DEONTOLOGIE	8
➤	RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES AVEC LES COLLECTIVITES	8
➤	CONTROLE ANALOGUE	9
➤	CONTROLE EXTERNE.....	10
➤	RISQUES.....	10
2	MOYENS DE LA SPL POUR AGIR ET RESULTATS	11
➤	LES DIRIGEANTS	11
➤	MOYENS MIS A DISPOSITION ET CONSEILS	12
➤	MOYENS FINANCIERS	13
➤	PRODUITS D'EXPLOITATION	13
➤	CHARGES D'EXPLOITATION	13
➤	COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE	14
➤	ESSAIS DE PERFORMANCE 2025	15
➤	APPEL A PROJETS DE CITEO	16
➤	EVOLUTION DU MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE PASSE AVEC LE GROUPEMENT DERICHEBOURG-VAUCHE (MGP2) DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS CITEO	16
➤	EVOLUTION DU MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE PASSE AVEC LE GROUPEMENT DE COMMANDES SIVERT – ALM (MGP1)	17
➤	COMMENTAIRE SUR L'ENSEMBLE DE L'EXPLOITATION EN 2025.....	17
➤	VISITES DU CENTRE DE TRI	17
3	ACTIVITE DE LA SPL.....	18
➤	BILAN DU TRI DES DECHETS.....	18

Précision sur le secret des affaires :

Par application de l'article L.151-1 du code de commerce, est protégée au titre du secret des affaires toute information répondant aux critères suivants :

- Elle n'est pas, en elle-même ou dans la configuration et l'assemblage exacts de ses éléments, généralement connue ou aisément accessible pour les personnes familières de ce type d'informations en raison de leur secteur d'activité
- Elle revêt une valeur commerciale, effective ou potentielle, du fait de son caractère secret
- Elle fait l'objet de la part de son détenteur légitime de mesures de protection raisonnables, compte tenu des circonstances, pour en conserver le caractère secret.

Précision sur la notion d'informations confidentielles :

Conformément à l'article L.225-37 du code de commerce, les administrateurs sont tenus à la discrétion concernant les informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du conseil d'administration.

1 PREAMBULE

Le Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou (SIVERT), Angers Loire Métropole et le Syndicat Mixte d'Etudes pour l'Elimination des Déchets de la Zone Nord-Ouest (SEDNO) ont créé ensemble la société publique locale immatriculée le 18 janvier 2018.

La SPL Centre de Tri-Biopole est une Entreprise Publique Locale, au service des collectivités locales, des territoires et de leurs habitants.

Elle se caractérise par un capital social exclusivement contrôlé par les collectivités (intervention dans le cadre des compétences des collectivités, gouvernance et maîtrise publique des orientations stratégiques et politiques, recherche de l'intérêt général). La SPL répond aux critères communautaires de l'exception dite « in house » (prestations intégrées, quasi-régie) et n'est donc pas mise en concurrence par ses actionnaires.

L'article 3 des statuts de la SPL précise qu'elle a pour objet principal :

- D'assurer la maîtrise d'ouvrage permettant le financement, la conception, la construction puis l'exploitation d'un centre de tri des recyclables secs ménagers, commun aux actionnaires
- D'exploiter tous les services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général contribuant à cet objectif en particulier au regard de la qualité et de la continuité du service public et de son optimisation économique.

Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

Le capital social de la SPL a sa création était de 72 000 euros, divisé en 90 actions de 800 Euros.

Dans le cadre de la recomposition du SIVERT, Anjou Bleu Communauté, le SISTO et le SYCTOM Loire Béconnais ont cédé leurs actions au SIVERT. Cette cession a été agréée lors du conseil d'administration du 17/12/21, à effet au 31/12/21 minuit.

A cette date, le capital social de la SPL se répartit ainsi :

ADM	ACTIONNAIRES - ADMINISTRATEURS	%	Nb actions	Valeur des actions
6	- SIVERT de l'Est Anjou	66.66	60	48 000
3	- ANGERS LOIRE METROPOLE	33.33	30	24 000

Afin de rééquilibrer la représentation au regard de la population et des tonnages apportés, le SIVERT a cédé 14 titres à ALM. Cette cession a été agréée lors du Conseil d'administration du 4 février 2022, portant la répartition des titres ainsi :

ADM	ACTIONNAIRES - ADMINISTRATEURS	%	Nb actions	Valeur des actions
6	- SIVERT de l'Est Anjou	51%	46	36 800
3	- ANGERS LOIRE METROPOLE	49%	44	35 200

Par décision du Conseil d'Administration du 17 décembre 2025, le capital social de la SPL a été porté à 372 150 euros par l'élévation de la valeur nominale des 90 actions existantes de 800 euros en les portant à 4 135 euros par apport en numéraire des deux actionnaires.

Le conseil d'administration a été renouvelé le 15/10/2020. ALM, représenté par M. DEMOIS a été nommé à la présidence de la SPL pour une durée de 3 ans. Le SIVERT, Anjou Bleu Communauté et

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260626-DE_26_00510-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

le SYCTOM Loire Béconnais représentés respectivement par MM. DAVY, BROSSIER et BERLAND ont été nommés vice-présidents.

Le Conseil d'Administration était constitué comme suit jusqu'au 22 février 2022 :

Collectivité actionnaire	Nom Prénom	Date de désignation par les collectivités	Date de désignation par la SPL
SIVERT	Jean-Luc DAVY Dean BLOUIN Xavier DUPONT	Comité Syndical du SIVERT 22/09/2020	CA 15/10/2020
ALM	Corinne BOUCHOUX Jean-Louis DEMOIS Dominique BREJEON	CC ALM 17/07/2020	CA 15/10/2020
	Stéphane PABRITZ, en remplacement de Corinne BOUCHOUX	CC ALM 11/10/21	CA du 05/11/21
Anjou Bleu Communauté	Daniel BROSSIER	CC ABC 23/06/2020	CA 15/10/2020
SISTO	David GEORGET	Comité Syndical du SISTO 23/09/2020	
SYCTOM Loire Béconnais	Yves BERLAND	Comité Syndical SLB 26/09/2020	

Depuis le 22 février 2022, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Depuis le 22 février 2022, le Conseil d'Administration est composé comme suit :			
Collectivité actionnaire	Nom et prénom	Date de désignation par les collectivités	Date de désignation par la SPL
SIVERT	Jean-Luc DAVY	Comité Syndical du SIVERT 28/01/2022	AGE 22/02/2022
	Dean BLOUIN		
	Xavier DUPONT		
	Daniel BROSSIER		
	Yves BERLAND		
	David GEORGET		
	Christian RUULT		
ALM	Jean-Louis DEMOIS	CC ALM 14/02/2022	
	Stéphane PABRITZ		
	Philippe ABELLARD		
	Corinne GROSSET		
	Robert BIAGI		
	Christine BLIN		

Le SIVERT, représenté par M. DAVY, a pris la présidence au terme de cette première moitié de mandat, le 29 novembre 2023. ALM, représenté par M. DEMOIS, est devenu vice-président. Les statuts ont été modifiés le 20 décembre 2023 pour définir la désignation d'un seul vice-président.

Aucun changement n'est intervenu en 2025.

Il est précisé que le nombre de salariés de la Société et de ses filiales étant inférieur aux seuils fixés par l'article L.225-27-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration ne comporte pas d'administrateur représentant les salariés.

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260626-DE_26_00510-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

L'**Assemblée Générale** est composée comme suit :

Collectivité actionnaire	Nom et prénom du représentant à l'Assemblée Générale	Date de nomination
SIVERT	Jean-Luc Davy	22/01/2022
ANGERS LOIRE METROPOLE	Jean-Louis Demois	14/02/2022

Aucun changement n'est intervenu en 2025.

➤ ANIMATION ET GESTION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DANS SON FONCTIONNEMENT STRICTO SENSU

L'animation et la gestion de la SPL s'effectue au travers de son conseil d'administration qui s'est réuni 5 fois à l'initiative de son Président aux dates suivantes :

- ✓ Le 27 mars 2025
- ✓ Le 4 juin 2025
- ✓ Le 3 juillet 2025
- ✓ Le 6 octobre 2025
- ✓ Le 17 décembre 2025

Les principaux sujets traités sur l'exercice 2025 ont été les suivants :

Conseil d'Administration du 27 mars 2025

1. Approbation PV du dernier Conseil d'Administration
2. Rapport de gestion : bilan et comptes de résultats de la SPL au 31 décembre 2024
3. Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire : Rapport de gestion, bilan et comptes de résultat de la SPL au 31 décembre 2024
4. Ouverture d'une ligne de trésorerie
5. Budget 2025
6. Avenant 10 au MGP1
7. Avenant 11 au MGP2
8. Points divers
9. Pouvoirs pour formalités

Conseil d'Administration du 4 juin 2025

1. Approbation PV du dernier Conseil d'Administration
2. Rapport annuel 2024
3. Augmentation du capital
4. Avenant 11 au MGP2
5. Points divers
6. Pouvoirs pour formalités

Conseil d'Administration du 3 juillet 2025

1. Approbation PV du dernier Conseil d'Administration
2. Organisation de la direction générale de la SPL
3. Ouverture d'une ligne de trésorerie
4. Points divers
5. Pouvoirs pour formalités

Conseil d'Administration du 6 octobre 2025

1. Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général Démissionnaire
2. Fixation de ses pouvoirs
3. Fixation de sa rémunération
4. Fixation de conditions particulières
5. Rappel des modalités d'augmentation du capital social en numéraire

Accusé de réception en préfecture
DE-254902257-20260626-DE_26_00510-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

6. Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
7. Préparation du rapport et du projet de résolutions
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Conseil d'Administration du 17 décembre 2025

1. Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital,
2. Modification corrélative des statuts
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
4. Rapport d'activité du Vice-Président dans le cadre de la mission confiée par le Conseil d'Administration

L'animation et la gestion de la SPL s'effectue également au travers d'assemblées générales, extraordinaires et ordinaires qui se sont réunies 2 fois à l'initiative de son Président aux dates suivantes :

Ordinaire : le 15 mai 2025

Sujets traités :

1. Présentation du rapport de gestion (comprenant le rapport de gouvernement de l'entreprise conformément à l'article L225-37 du code de commerce)
2. Affectation du résultat
3. Présentation du rapport du commissaire aux comptes
4. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
5. Pouvoirs pour formalités

Extraordinaire : le 3 novembre 2025

Sujets traités :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration
2. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes de la Société
3. Augmentation du capital social 300 150 euros par apport de numéraire et élévation du nominal des actions existantes
4. Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réaliser l'augmentation de capital dans les conditions fixées par l'Assemblée
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

La participation lors des conseils d'administration et assemblée générale est la suivante :

		CA 27/03	AGO 15/05	CA 04/06	CA 03/07	CA 06/10	AGE 03/11	CA 17/12	Taux de présence
M. Jean-Luc DAVY	SIVERT	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	100%
M. Yves BERLAND	SIVERT	Présent		Présent	Présent	Présent			80%
M. Dean BLOUIN	SIVERT	Présent		Présent	Présent	Présent		Présent	100%
M. Daniel BROSSIER	SIVERT	Présent		Présent	Présent	Présent		Présent	100%
M. Xavier DUPONT	SIVERT	Présent		Présent				Présent	60%
M. David GEORGET	SIVERT	Présent		Présent	Présent	Présent			80%
M. Christian RUAULT	SIVERT					Présent			20%
M. Jean-Louis DEMOIS	Angers Loire Métropole	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	100%
M. Philippe ABELLARD	Angers Loire Métropole	Présent		Présent	Présent			Présent	80%
M. Robert BIAGI	Angers Loire Métropole	Présent		Présent	Présent	Présent			80%
Mme Christine BLIN	Angers Loire Métropole	Présent				Présent		Présent	60%
Mme Corinne GROSSET	Angers Loire Métropole	Présent		Présent	Présent	Présent			80%
M. Stéphane PABRITZ	Angers Loire Métropole	Présent		Présent					40%
Moyenne									75%

➤ DEONTOLOGIE

Chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations résultant de son mandat.

➤ RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES AVEC LES COLLECTIVITES

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260626-DE_26_00510-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Engagements financiers

Nature des engagements	Capital restant dû au 31/12	Garantie
Prêt Banque Postale LBP-00008090	4 049 528 €	Cautionnement à hauteur de 50% par ALM, SIVERT, ABC, SISTO et Syctom Loire Béconnais selon la répartition basée sur le nombre d'habitants
Prêt Banque Postale LBP-00008091	2 284 574 €	Cautionnement à hauteur de 50% par ALM, SIVERT, ABC, SISTO et Syctom Loire Béconnais selon la répartition basée sur le nombre d'habitants
Prêt SG n°2583	4 143 876 €	Cautionnement à hauteur de 50 % : ALM 38,91%, SIVERT 10,09%, Anjou Bleu Communauté 1%
Prêt SG n°2584	2 298 606 €	Cautionnement à hauteur de 50 % : ALM 38,91%, SIVERT 10,09%, Anjou Bleu Communauté 1%
Prêt Banque Postale LBP-00016052	772 322 €	Cautionnement à hauteur de 50% : ALM 25%, SIVERT 25%
Prêt Banque des Territoires	1 041 054 €	Cautionnement à hauteur de 50% La Banque Postale, 25% ALM, 25% SIVERT

Avances en compte courant des collectivités

Montant	Durée	Conditions	Date de la résolution
Sans objet			

Les aides octroyées au titre du développement économique ou tout autre concours financier

Objet de l'aide	Montant	Conditions	Date de la résolution
Sans objet			

Dividendes distribués

Les statuts de la SPL Anjou Trivalor ne prévoient pas la distribution de dividende

➤ CONTROLE ANALOGUE

Date	Instances de contrôle	Les sujets traités
13/01/25 05/02/25 13/03/25 18/03/25 25/04/25 19/05/25 10/12/25	Comités techniques	Capacité du site et évolution possible Plan de continuité d'activité Appel à projet de Citeo et planning lié Souhait d'une collectivité d'entrer au capital Essais de performance Audits maintenance et sécurité Comptes 2025 et Budget 2026 Trésorerie et augmentation du capital Financement de l'appel à projet de Citeo Anticipation des apports de fin d'année pour éviter les dévoiements

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260626-DE_26_00510-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

	Réunions spécifiques contrôle analogue	
25/03/25 24/04/25 04/06/25	SIVERT/ALM	Etat des lieux et suivi de la maintenance
02/12/25 16/12/25	SIVERT/ALM	Suivi de la maintenance, mise à jour E-Tem, contrôle des pesées, des caractérisations et des comptes-rendus de l'exploitant. Mise en place du planning des COTECH et réunions de suivi avec la nouvelle direction de la SPL NB : il est à noter qu'entre le départ d'Olivier Ragusa au 31/08 et l'arrivée d'Olivier Rozé au 1/12/25, ALM et le SIVERT ont assuré un suivi quotidien de l'activité (stocks amont, aval, maintenance,...)
23/09/25 07/10/25 21/10/25 04/11/25 17/11/25	Réunions pendant la vacance direction SPL SIVERT/ALM	

➤ CONTROLE EXTERNE

Aucun contrôle externe n'a été effectué en 2025.

➤ RISQUES

4 risques majeurs sont identifiés :

- Risque incendie, pondéré par un système de détection et d'intervention performant
- Risque d'accident du travail, pondéré par des procédures d'exploitation avec une certification OHSAS 18000 relative à la santé et sécurité au travail
- Risque de perte de continuité d'activité, pondéré par la réactivité de la maintenance
- Risque de fraude externe, confirmé par la cyberattaque subie par le groupe Derichebourg en novembre 2023

2 MOYENS DE LA SPL POUR AGIR ET RESULTATS

➤ LES DIRIGEANTS

Par délibération en date du 15/10/2020, le conseil d'administration a opté pour la séparation des fonctions de président et de directeur général à compter du 1/12/2020 date d'arrivée de M. Olivier Ragusa

Le président du conseil d'administration, M Jean-Luc Davy a été désigné par délibération du conseil d'administration du 29/11/2023, pour le reste de la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Olivier Ragusa, ayant démissionné avec effet au 31 août 2025, le Conseil d'Administration a décidé, en date du 3 juillet 2025, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général à compter du 1er septembre 2025 et ce jusqu'à l'arrivée d'un Directeur Général.

Lors du Conseil d'Administration du 6 octobre 2025, le Conseil d'Administration a opté pour une dissociation des fonctions à compter du 1er décembre 2025 et a nommé, à compter du 1er décembre 2025, Monsieur Olivier ROZÉ, en qualité de Directeur Général pour une durée illimitée.

En conséquence, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont dissociées depuis le 1er décembre 2025.

A - LIMITATION DE POUVOIRS

Le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus, conformément au Code de commerce.

Des limitations de pouvoirs ont toutefois été fixées par le conseil d'administration :

Les représentations des collectivités territoriales au Conseil d'Administration de la SPL sont obligatoirement consultées pour toute :

- Décision la stratégie de développement et les perspectives financières de la SPL
- Décision sur toutes les opérations comportant une part de risque pour la SPL ou un engagement financier supérieur à 90 000 euros HT
- Approbation des comptes prévisionnels, comptes et rapports annuels
- Validation de la politique financière de la société, de son plan d'affaires et information sur les caractéristiques des prêts contractés pour le financement des opérations et de la société

Toutes sont régulièrement informées des éléments significatifs d'actualité sur les opérations en cours. De plus, le Directeur Général s'assure de l'autorisation par tout moyen écrit, y compris électronique, du service des 2 collectivités territoriales concernées pour régler toute facture supérieure à 40 000 € HT.

B - MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES CENSEURS

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des commissaires aux comptes et des censeurs.

Noms des commissaires aux comptes	Durée mandat	Date de renouvellement				
	Statuts	AGO	AGO	AGO	AGO	AGO
Titulaire : SOREX	6 ans	15/5/2025 jusqu'à l'exercice clos le 31/12/2029				

C - LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES

Le tableau récapitule les différents mandats ou fonctions exercées par les différents mandataires sociaux (Président, Directeur général, Directeur général délégué et administrateurs) dans d'autres sociétés commerciales en France ou dans le monde dans l'année.

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260626-DE_26_00510-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Nom	Fonction	Mandat exercé dans une autre société
Olivier Rozé	Directeur général	Président de la SASU EXPAS (sans activité depuis le 1/12/2025)

D - INFORMATION SUR LA REMUNERATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ACTIONNAIRES ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Par délibération n°23.56 en date du 15/12/2023, le représentant du SIVERT a été autorisé à percevoir une rémunération au sein de la SPL Anjou Trivalor (fixe, variable et exceptionnel) au titre de ses fonctions d'Administrateur-Président.

Par délibération n°DEL-2024-16 en date du 22/01/2024, le représentant d'Angers Loire Métropole a été autorisé à percevoir une rémunération au sein de la SPL Anjou Trivalor au titre de ses fonctions d'Administrateur-Vice-Président.

Montant annuel et individuel de la rémunération des administrateurs (montants bruts) :

Nom	Nombre de CA	Indemnités brutes
Sans objet		

Montant annuel des indemnités de fonction du Président, du Vice-Président et du Directeur général :

Mandat	Montant annuel brut
Président	14 807
Vice-Président	8 884
Directeur général	76 080

Avantages en nature accordés aux représentants de la collectivité ainsi qu'aux mandataires

Mandat	Avantage
Président	Sans objet
Vice-Président	Sans objet
Directeur général	Assurance perte mandat social Assurance maintien de rémunération en cas de maladie Cotisation mutuelle d'assurance maladie complémentaire Garantie prévoyance Téléphone de fonction

➤ MOYENS MIS A DISPOSITION ET CONSEILS

Suivi de la maintenance – SAGE Engineering

La SPL s'est adjoint en 2024 l'assistance d'un bureau d'études spécialisé dans le suivi de l'entretien et la maintenance d'équipements industriels, afin de contrôler la bonne exécution de ces prestations par l'exploitant du centre de tri.

La mission se compose d'un audit à l'automne 2024 de l'ensemble des équipements et du GER, et sera suivie jusqu'à fin 2026 par des contrôles semestriels.

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260626-DE_26_00510-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Le Cabinet Environnement & Solutions a succédé au cabinet SETEC pour la réalisation **du rapport des essais** de performances. La campagne d'essais réalisée fin octobre 2025 a été menée, comme les années passées, par le Cabinet Environnement & Solutions.

Le Cabinet APAVE a réalisé une mission d'analyse des conditions de sécurité pour les interventions sur 7 équipements du process identifiés comme problématiques. Son intervention a amené l'Exploitant Derichebourg à modifier certains équipements et à déployer de nouvelles procédures d'interventions.

Un **Bail emphytéotique administratif** (BEA) a été signé le 11 mars 2020 entre la SPL et Angers Loire Métropole (ALM). Les caractéristiques principales de ce BEA sont : une durée de 25 ans pendant laquelle la SPL est titulaire de droits réels sur le terrain et ouvrages mis à disposition, la prise en charge par ALM des réparations du clos et du couvert sur les bâtiments existants ainsi qu'une subvention liée aux travaux structurants, une redevance composée d'une part d'un versement de 500 000 €HT annuel par la SPL à ALM, et d'autre part de la mise à disposition du local d'accueil des gardiens.

Un avenant n°1 au BEA a été signé le 21 décembre 2020. Il augmente le montant de la subvention d'ALM à 850 000 € pour les gros travaux structurants.

L'avenant n°2 réduit à 1 €HT/tonne entrante la redevance versée par la SPL à ALM à partir de la réception du site (cf. CA du 21 septembre 2021), puis ajuste les parcelles concernées par le BEA. Cet avenant a été signé le 4 janvier 2023.

➤ MOYENS FINANCIERS

Les moyens d'agir de la SPL ont été constitués par les contributions de ses actionnaires déterminés en fonction d'un budget pluriannuel par phase de réalisation du projet. Ces contributions ont été versées pour la première fois en 2018.

Le passage de la phase 1 à la phase 2 est défini par l'attribution du MGP 2 à l'opérateur économique choisi par la SPL. Cette attribution a eu lieu le 12 novembre 2019.

A partir de la phase 3a, les moyens d'agir de la SPL ont été assurés par la facturation aux collectivités des prestations de tri. Le prix de facturation est défini par les avenants 8 et 9 du MGP1.

Pour rappel, les phases du projet porté par la SPL sont les suivantes :

Phase 1	Pré-opérationnelle	02/01/2018	12/11/2019
Phase 2	Conception et réalisation des ouvrages	13/11/2019	04/07/2022
Phase 3a	Exploitation	05/07/2022	31/01/2023
Phase 3b*	Exploitation avec atteinte performances	01/02/2023	

➤ PRODUITS D'EXPLOITATION

Les contributions des actionnaires ont couvert à l'euro les dépenses constatées lors des phases 1 et 2 jusqu'au 5 juillet 2022.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a mis en service le site en date du 5 juillet 2022. Sur le plan comptable, la société est passée en phase d'exploitation à compter de cette date.

En effet, les performances contractuelles sur lesquelles s'est engagé le titulaire du groupement n'ayant pas été atteintes, il a été acté via l'avenant 8 au MGP2, de rémunérer l'exploitant jusqu'à la réception complète du centre de tri, au prix forfaitaire de 100 €HT/t. De même, à compter de cette date et selon l'avenant 6 au MGP1, la SPL facture ses collectivités actionnaires en fonction des tonnages réceptionnés, en intégrant ses propres charges financières.

Sur le plan contractuel vis-à-vis du groupement et du MGP2, il s'agit d'une phase intermédiaire, 3a, rattachée à la phase de travaux et non pas à la phase d'exploitation.

Cette phase intermédiaire s'est achevée au 31 janvier 2023.

La phase d'exploitation définie au MGP2, a donc démarré pour 6 ans, renouvelable 1 an, à partir du 1^{er} février 2023.

Dans la phase d'exploitation, la facturation de la SPL au titre du tri des déchets s'établit mensuellement de manière à affecter précisément les charges fixes annuelles (budget de la SPL, coût d'amortissement et prix fixe de l'exploitant) à chaque collectivité ainsi que les charges variables en fonction des tonnages réellement apportés

➤ CHARGES D'EXPLOITATION

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260626-DE_26_00510-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

- L'exploitant facture la SPL d'une partie fixe et d'une partie variable, cette dernière étant basée sur les tonnages entrants.
- Les autres achats et charges externes comprennent essentiellement :
 - Des honoraires liés au fonctionnement de la société (expert-comptable, commissaire aux comptes, assistance technique, financière et juridique)
 - Des services bancaires
 - Des frais d'actes notariés
- Les salaires, traitements, et charges sociales comprennent les rémunérations du Président, du Vice-Président, du Directeur Général et de l'assistante de la SPL.

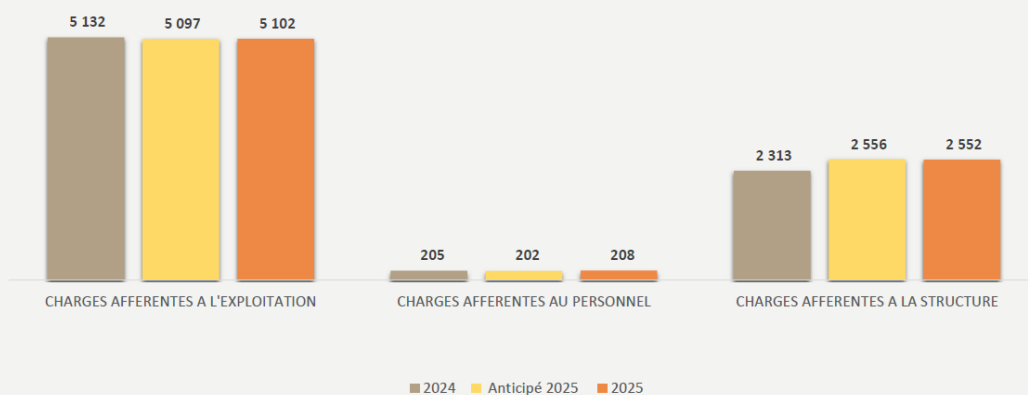
L'activité de la société pour l'exercice écoulé se solde par un résultat positif de 15 828 euros à l'issue de cette période de facturation. La société ne dispose pas d'autres activités et ressources. Les éléments complets concernant les comptes sont disponibles dans le rapport de gestion de la SPL.

➤ COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

	2025	2024	2023	2022	2021
Production vendue	7 283 053	7 409 912	6 890 924	2 523 779	
Subventions et autres produits	275 840	23	9 377	116 085	428 443
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	7 558 893	7 409 935	6 900 301	2 639 865	428 553
Autres achats et charges externes	5 247 032	5 257 383	4 919 390	1 549 368	55 355
Impôts, taxes et versements assimilés	50 807	57 827	44 327	28 663	1 499
Salaires et traitements	76 958	91 861	80 444	76 232	74 746
Charges sociales	35 197	41 590	35 756	39 356	32 742
Amortissements et provisions	1 919 055	1 962 755	1 888 653	922 265	595
Autres charges	1 467	241	1	16	134
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	7 330 516	7 411 656	6 969 135	2 615 900	165 071
RESULTAT D'EXPLOITATION	228 377	- 1 721	- 68 269	23 964	263 482
RESULTAT FINANCIER	- 207 822	- 227 645	- 234 592	-97 453	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	550	275 763	349 265	121 103	-263 482
Impôt sur les sociétés	5 277	11 599	11 601	11 904	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	15 828	34 798	34 803	35 710	0

LES CHARGES

Poids des charges	2024	2025
Exploitation	67 %	65 %
Personnel	3 %	3 %
Structure	30 %	32 %

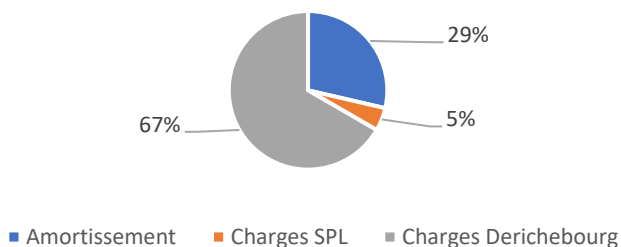


Les données sont présentées en K€.

Le prix moyen facturé en 2024 pour le tri des déchets issus de la collecte sélective était de **230,32 €HT/t**. Il a été de **244,89 €HT/t** pour les emballages et de **223,34 €HT/t** pour le multimatériaux.

Le prix moyen facturé en 2025 pour le tri des déchets issus de la collecte sélective a été de **232,23 €HT/t**. Il a été de **247,72 €HT/t** pour les emballages et de **227,10 €HT/t** pour le multimatériaux.

Décomposition du prix d'exploitation



➤ ESSAIS DE PERFORMANCE 2025

Chaque année des tests de performance sont réalisés pour vérifier le respect des engagements contractuels.

Les essais ont été réalisés fin octobre 2025. Ils ont montré que certains engagements n'étaient pas respectés, il est toutefois important de préciser que de nouveaux réglages ont été faits par le fabricant PELLENC début novembre. Les essais de performance reflètent donc la situation antérieure à ces réglages. De plus, les travaux d'amélioration prévus en mai **2026** visent à améliorer ces performances.

Essais réalisés	Engagement tenu (oui / non)	
	2024	2025
Taux de disponibilité	Oui	Oui
Débit nominal	Non pour le flux multi Oui pour le flux emballages	Non pour le flux multi Oui pour le flux emballages
Nombres d'objets indésirables par minute et par membre inférieur	Non pour 3 tables emballages sur 9 Non pour 3 tables multi sur 10	Non pour 4 tables emballages sur 9 Non pour 2 tables multi sur 10
Taux de captation	Oui pour 9 flux Non-respect des garanties titulaires (= minimales) pour 2 flux (Films, Flux développement)	Oui pour 6 flux Non-respect des garanties titulaires mais respect des garanties minimales pour 3 flux (Petits aluminium, Aciers, PEHD PP) Non-respect des garanties minimales pour 2 flux (Films, ELA)
Taux de pureté	Oui pour 4 flux Non-respect avec un écart de moins de 1 point de pourcentage : 1 flux Non-respect avec un écart de supérieur à 1 point de pourcentage : 6 flux	Oui pour 1 flux Non-respect avec un écart de moins de 1 point de pourcentage : 4 flux Non-respect avec un écart de supérieur à 1 point de pourcentage : 6 flux
Taux valorisables dans les refus	Oui	Non sur la base de la moyenne des 4 résultats
Presse à balles	Oui	Oui

➤ APPEL A PROJETS DE CITEO

En avril 2024, CITEO a lancé un appel à projets pour améliorer les performances et les taux de captation des centres de tri. Dans ce contexte, la SPL et le Titulaire se sont rapprochés pour présenter une candidature et des travaux structurants pour améliorer les taux de captation. L'ensemble des travaux s'élève à 1 041°000,00€HT, potentiellement subventionnés par CITEO à hauteur de 80%.

Le 19 décembre 2024, CITEO a retenu la candidature du centre de tri Biopole pour la réalisation de travaux permettant l'amélioration des taux de captation.

Ces travaux se répartissent en 2 parties :

- Amélioration de la captation du flux développement souple, pour lequel la chaîne de tri avait été initialement conçue pour trier du PET. L'évolution des consignes de CITEO avec l'ajout des films PP, indépendantes de l'exploitation par le Titulaire, génère une forte augmentation du flux à trier.
- Amélioration de la captation des EMR, JRM, ELA, aluminium, plastiques en flux développement rigide et PE-PP.

La réalisation des travaux est prévue en février 2026. Ils seront intégralement financés par l'exploitant, la SPL prenant à sa charge les surcoûts de tri sur un site extérieur pendant les 2 semaines de travaux.

➤ EVOLUTION DU MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE PASSE AVEC LE GROUPEMENT DERICHEBOURG-VAUCHE (MGP2) DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS CITEO

L'ensemble de ces éléments a été repris dans l'avenant transactionnel n°11 au MGP2, signé le 28 août 2025, validé en Conseil d'Administration du 4 juin 2025.

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260626-DE_26_00510-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

➤ EVOLUTION DU MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE PASSE AVEC LE GROUPEMENT DE COMMANDES SIVERT – ALM (MGP1)

Un avenant 10 au MGP1 a été signé le 4 avril 2025, validé par le Conseil d'Administration le 27 mars 2025. L'avenant a pour objet :

- Valider les travaux de l'appel à projet CITEO
- Valider la prise en charge financière des 20% de la captation des films PP non pris en charge par CITEO
- Permettre la refacturation des surcoûts de tri liés aux travaux de l'appel à projet.

➤ COMMENTAIRE SUR L'ENSEMBLE DE L'EXPLOITATION EN 2025

Le 9 janvier, un chauffeur a activé par erreur le déclenchement mousse.

La fin de l'année 2025 a été marquée par les changements à la tête de Polyvalor et de la SPL. Ces deux changements quasi-concomitants de direction doivent permettre d'améliorer les performances du site tant en termes d'exploitation que de maintenance et de nettoyage. L'audit maintenance réalisé en juin 2025 puis en décembre 2025 a montré des progrès dans le pilotage des interventions, la mise en place de procédures et la sécurisation des accès. Néanmoins il reste à réduire les temps de dépannage par le développement des compétences pour favoriser la maintenance préventive. De même, les routines de nettoyage mises en place en juillet 2025 ont trop souvent été abandonnées au profit de l'exploitation.

➤ VISITES DU CENTRE DE TRI

Avec la finalisation du circuit de visite, le centre de tri a ouvert son circuit pédagogique au public depuis le mois de novembre 2023.

Le site est depuis ouvert aux visites grand public ou scolaires. Des espaces ont été travaillés sur les thèmes de la réduction des déchets, du tri et du recyclage. Un parcours pédagogique est ainsi proposé, avec une déambulation au cœur du process en passant par la cabine de tri.



Statistiques des visites 2025 :

- Pour ALM, en 2025, 67 visites ont eu lieu, totalisant 1496 visiteurs, contre 1000 en 2024. La répartition des visiteurs est de 477 scolaires et 487 pour le grand public. Le reste, 532 visiteurs, est constitué d'associations et d'entreprises.
- Le SIVERT a accueilli 1332 visiteurs en 2025, majoritairement des scolaires, **contre 856 en 2024.**

D'autres visites, soit environ 30 personnes, ont été réalisées par la SPL, portant ainsi le nombre de visiteurs à près de 2 860.

Différentes évolutions du circuit de visite sont à l'étude pour réalisation en 2026.

3 ACTIVITE DE LA SPL

➤ BILAN DU TRI DES DECHETS

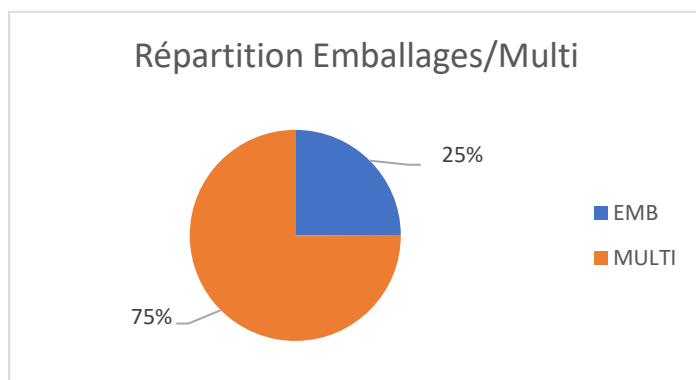
Synthèse des tonnages entrants en 2025

Entrants 2024	105_CARTONS	111_PAPIERS	EMB	MULTI	Total général
3RD'ANJOU			2 322,42	2 974,46	5 296,88
ABC			1 854,8		1 854,8
ALM CS	1 991,54	0,56		15 983,82	17 975,92
BAUGEOIS VALLEE	173,5	56,8		1 970,88	2 201,18
SAUMUR			4 409,12		4 409,12
CCTOVAL			1 441,66		1 441,66
Total général	2 165,04	57,36	10 028	20 929,16	33 179,56

Entrants 2025	105_CARTONS	111_PAPIERS	EMB	MULTI	Total général
3RD'ANJOU			2 317	2 781,70	5 098,70
ABC			1 859,94		1 859,94
ALM CS	1 892,58			16 136,09	18 028,67
BAUGEOIS VALLEE	183,38	55,3		1 970,74	2 209,42
SAUMUR			2 168,34	2 306,02	4 474,36
CCTOVAL			1 345,40		1 345,40
Total général	2 075,96	55,3	7 690,68	23 194,55	33 016,49

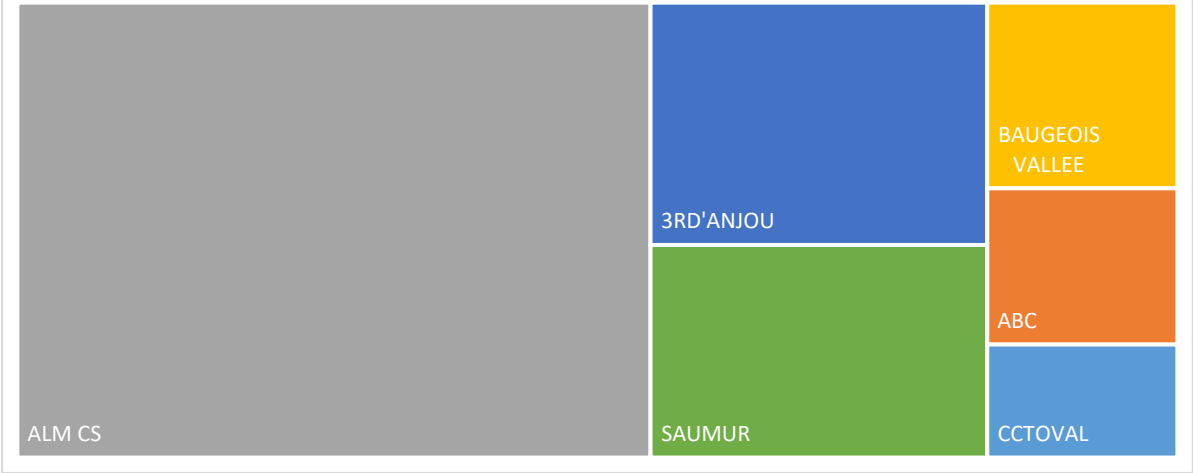
Variation 2025/2024	105_CARTONS	111_PAPIERS	EMB	MULTI	Total général
3RD'ANJOU			-0,2%	-6,5%	-3,7%
ABC			0,3%		0,3%
ALM CS	-5,0%	-100,0%		1,0%	0,3%
BAUGEOIS VALLEE	5,7%	-2,6%		0,0%	0,4%
SAUMUR			-50,8%	+100%	1,5%
CCTOVAL			-6,7%		-6,7%
Total général	-4,1%	-3,6%	-23,3%	10,8%	-0,5%

L'importante évolution de Saumur est due au passage de cette collectivité de la collecte d'emballage à multi-matériaux au 1^{er} juillet 2025



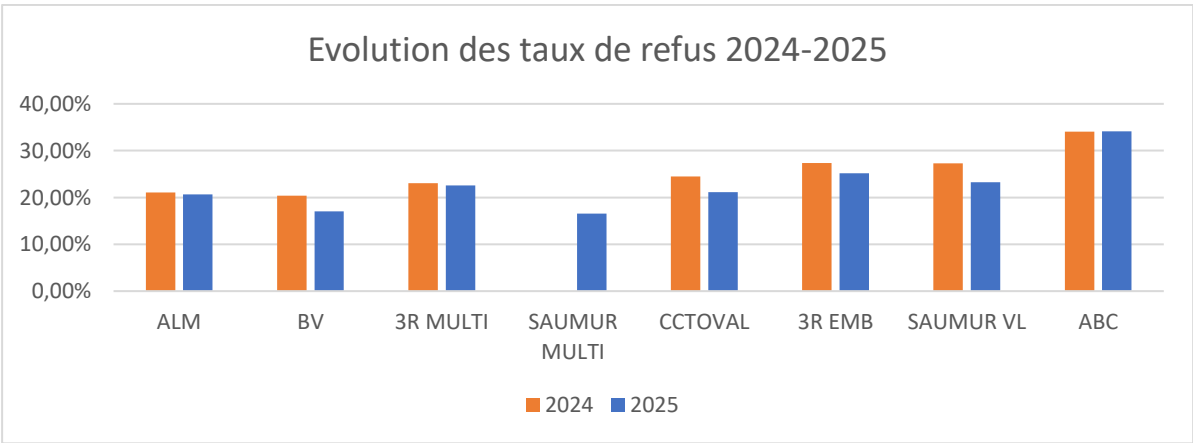
Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260626-DE_26_00510-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Répartition des apports 2025



Tonnages 2025		CARACTERISATIONS 18 mois pondérées							
		ALM	SIVERT						
			BV	3R MULTI	SAUMUR MULTI	CCTOVAL	3R EMB	SAUMUR VL	ABC
			MULTI	MULTI	MULTI	EMB	EMB	EMB	EMB
FIBREUX	EMR - Cartonnettes (5.02)	15,97%	10,34%	12,62%	11,69%	14,84%	12,90%	11,71%	11,24%
	CARTON 1.05	13,98%	15,70%	11,60%	13,30%	11,83%	12,37%	14,54%	10,86%
	JRM (1.11)	19,16%	18,66%	17,02%	16,05%	4,06%	3,54%	6,07%	2,52%
	Gros de magasin (< 120 mm)	2,35%	4,53%	4,32%	5,18%	4,35%	3,95%	4,52%	3,87%
	ELA (5.03)	2,01%	2,79%	2,94%	2,71%	3,73%	3,70%	3,16%	3,03%
PLASTIQUES	PET C Bout / flacons	4,85%	5,71%	5,38%	7,05%	7,99%	7,00%	7,10%	6,61%
	PEHD-PP	4,80%	5,87%	5,88%	6,13%	7,15%	7,49%	6,93%	6,52%
	Films PE (Code 4)	5,28%	6,00%	5,40%	6,65%	8,56%	7,08%	7,25%	6,80%
	FLUX DEV	4,50%	4,45%	4,98%	5,92%	6,31%	6,87%	6,17%	5,95%
METAUX	ACIER	4,65%	6,73%	5,48%	6,61%	7,11%	7,47%	7,39%	6,61%
	ALU	1,23%	1,29%	1,08%	1,46%	1,66%	1,39%	1,35%	1,32%
	ALUS souples et fins	0,52%	0,87%	0,70%	0,67%	1,28%	1,06%	0,57%	0,56%
REFUS	REFUS	20,69%	17,06%	22,59%	16,59%	21,13%	25,18%	23,26%	34,11%

Rappel 2024	ALM	BV	3R multi	Saumur multi	CCTOVAL	3R emb	Saumur VL	ABC
Refus	21,07%	20,36%	23,09%		24,48%	27,37%	27,30%	34,09%



Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260626-DE_26_00510-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Toutes les collectivités voient leur taux de refus en caractérisations entrantes diminuer, dans des proportions variables.

Toutefois, le taux de refus expédiés par rapport aux tonnages entrants augmente. Une augmentation du taux de valorisable dans les refus a été notée depuis le deuxième semestre de l'année, bien que l'Exploitant respecte sur l'année son engagement d'un taux inférieur à 16.5%. L'Exploitant a été **de nouveau** alerté par la SPL en début d'année **2026** sur cette augmentation et doit renforcer les consignes **en cabine** de tri.

Tonnages expédiés	2024	2025	Évolution 2024-2025
Gros refus	334	304,88	-9%
Refus	7 143.24	7 630.38	+6%
Total	7 477.24	7 935.26	+6%
% sur le tonnage entrant	24.15%	25.69%	

Exemple de refus provoquant des arrêts de chaîne :



Sur la fin d'année et le début 2026, de nombreuses carcasses animales ont été trouvées dans les alvéoles ou dans le process de tri.

Bilan des tonnages valorisés :

Somme de Poids net [t]							
	3RD'ANJOU	ABC	ALM CS EXPEDITIONS	BAUGEOIS VALLEE	CCTOVAL	SAUMUR	Total général
Sortie	5067,866	1802,103	17566,394	2147,417	1328,157	4250,709	32162,646
102_PCM	323,75	112,09	626,07	148,36	86,81	348,22	1645,3
105_CARTONS	237,54	77,26	2956,52	333,6	123,06	237,04	3965,02
111_PAPIERS	562,07	28,02	2771,78	366,28	62,81	278,14	4069,1
502_EMR	988,12	290,86	3681,78	383,78	298,32	833,34	6476,2
503_FLA	139,08	29,72	276,5	24,08	28,78	115,6	613,76
ACIERS	333,72	121,72	729,56	142,97	85,31	320,8	1734,08
ALU SOUPLES	14,1	3,96	24,84	5,68	4,78	6,8	60,16
ALUMINIUM	49,09	22,7	133,24	22,34	19,48	53,03	299,88
FILMS PE-PP	196,104	80,755	535,202	65,74	56,78	203,581	1138,162
FLUX DEV RIGIDES	327,112	105,618	723,902	86,387	79,367	275,718	1598,104
PEHD-PP	275,54	97,56	588,2	95,42	76,14	253,38	1386,24
PET CLAIR BF	272,5	97,52	691,08	97,06	93,06	295,04	1546,26
REFUS	1349,14	734,32	3827,72	375,72	313,46	1030,02	7630,38
Total général	5067,866	1802,103	17566,394	2147,417	1328,157	4250,709	32162,646
GROS REFUS : 304,88 tonnes							
PLATIN : 38,74 tonnes							
DEEE : 5,74 tonnes							

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260626-DE_26_00510-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026



Caractérisations des sortants – taux de pureté

Type	Pureté observée	Valorisable autre	Refus	PTM Filière	Performance
EMR	95,70%	2,18%	2,12%	95,00%	95,00%
JRM	96,44%	2,29%	1,27%	97,00%	97,00%
GDM	92,19%	3,75%	4,06%	97,50%	97,50%
ELA	95,27%	2,38%	2,34%	95,00%	95,00%
PETC	97,83%	1,34%	0,83%	98,00%	98,00%
PEHD-PP	94,88%	2,67%	2,45%	95,00%	95,00%
Flux développement	90,67%	6,30%	3,04%	90,00%	95,00%
Flux développement souple	90,15%	5,64%	4,22%	90,00%	90,00%
Acier	92,07%	4,88%	3,05%	95,00%	95,00%
Aluminium	86,90%	7,28%	5,82%	85,00%	85,00%
Alumium souple	87,53%	5,70%	6,76%	80,00%	85,00%
Refus	16,25%		83,75%		83,50%

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260626-DE_26_00510-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Etat des stocks au 31/12/2025

Le stock de la zone amont, à trier, a été évalué à 103.12 tonnes au 31/12/2025
Il a été réparti de la manière suivante :

	ALM	SIVERT					
		BV	3RD'ANJOU	SAUMUR MULTI	CCTOVAL	3R EMB	ABC
	MULTI	MULTI	MULTI	MULTI	EMB	EMB	EMB
Stock par collectivité	71,797	8,769	12,385	10,169			

Le stock de la zone aval, déjà trié, a été évalué à 626.849 tonnes réparties de la manière suivante :

	ALM	SIVERT				
		BV	3RD'ANJOU	SAUMUR VL	CCTOVAL	ABC
	MULTI	MULTI	MULTI	EMB	EMB	EMB
I.05 - Carton	67,229	-10,198	-2,180	0,407	-14,266	-1,212
EMR - Cartonnettes (5.02)	34,561	1,509	16,650	25,724	-13,917	-1,359
JRM (I.II)	15,370	-1,033	-23,928	166,879	-3,079	-7,699
Gros de magasin (< 120 mm)	-29,257	-6,829	-2,334	62,546	-1,194	0,495
ELA (5.03)	-16,732	23,571	18,278	-15,596	20,115	18,692
PET C Bout / flacons	35,002	10,181	18,815	14,664	9,708	21,390
PEHD-PP	25,492	3,619	18,989	1,959	2,211	10,520
Films PE (Code 4)	3,108	16,748	7,671	15,628	14,103	10,082
FLUX DEV	-13,920	1,838	-3,815	10,159	1,362	13,616
ACIER	15,276	-10,097	2,743	6,293	10,505	0,280
ALU	14,024	-5,786	-0,101	2,344	1,697	0,847
ALUS souples et fins	7,577	0,985	3,495	3,967	1,917	0,539
REFUS	4,505	4,798	17,620	-8,417	1,848	-20,355

Freinte

La freinte est calculée ainsi : (tonnages entrants – tonnages sortants + écarts stocks amont et aval) / tonnages entrants

Les gros refus, DEEE et décotes sont intégrés aux tonnages sortants.

Les tonnages pour mise en balle, cartons déchèteries et papiers en apport volontaire, ne sont pas pris en compte, ni en entrée ni en sortie.

- Tonnages entrants + écart de stock amont = 30 991,59
- Tonnages sortants + écarts de stocks aval = 30 436,72
- Différence = 554,87

Soit une freinte de 1,79% qui est conforme à l'engagement de 2%.